

1. *Débitrice:* **Miazza Construction SA**, chemin du Creux 3, 1233 **Bernex**
2. *Remarques:* entreprise générale du bâtiment et de travaux publics
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-2).
Pour tout renseignement: Cellule d'assainissement, tél. 022 327 73 40
Office des faillites
1227 Carouge
(02147976)